

CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2020/2021

Chers Parents, Chers Élèves,

Votre enfant va faire sa prochaine rentrée scolaire dans notre collège.
Pour certains d'entre eux, il s'agit d'un changement d'établissement avec tout ce que cela comporte de nouveau.

Afin que cette rentrée puisse se vivre dans les meilleures conditions, nous vous faisons part des principales informations nécessaires au bon déroulement de cette année scolaire 2020/2021 dans notre collège.

I - RENTRÉE DES CLASSES :

A – Élèves de 6^{ème} : *Rentrée le Mardi 1^{er} septembre 2020 à 8h05*

La présence de tous les parents est souhaitée.

- 8h05 Les parents et les élèves sont accueillis par l'équipe de direction. Les listes des classes seront affichées dans la cour du collège.
- 8h15 Rentrée des élèves accompagnés de leur professeur principal : informations diverses, visite des locaux...
- 8h15 à 9h30 Temps d'informations pour les parents : Projet mariste et fonctionnement du collège...
- 11h45 repas au self pour les demi-pensionnaires
- 13h45 Cours en fonction de l'emploi du temps de la classe de votre enfant.
- 16h40 Les élèves partent avec leurs parents ou attendent dans l'établissement le départ des cars. Ils seront accompagnés ce jour-là jusqu'à la gare routière par l'équipe de la vie scolaire.

ATTENTION ! Les élèves de 6^{ème} ne reprendront les cours que le JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020 à 8h05

B – Élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} : *Rentrée MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2020 à 8h05*

- 8h05 Rentrée des élèves accompagnés de leur professeur principal : informations diverses.
- 10h00 Cours en fonction de l'emploi du temps de la classe de votre enfant.

Attention : les autorisations de rentrée et de sortie différées seront effectives à partir du lundi 7 septembre 2020 après la classe et après validation par la vie scolaire.

Pour toutes les classes, les photos de classe et individuelles seront prises le Jeudi 3 septembre 2020.



Ensemble Scolaire Les Maristes

Vie Scolaire Collège
14 avenue Antonin Vallon
26300 BOURG DE PEAGE
Tél : 04-75-72-70-52
directeuradjoint@maristes-bdp.com
www.maristes-bdp.com

II – LA RENTRÉE 2020 :

1. EcoleDirecte :

Vous aurez accès à un grand nombre de fonctionnalités sur cet environnement :

- ☑ Informations dématérialisées de l'établissement
- ☑ Résultats de l'élève
- ☑ Consultation des absences et des sanctions
- ☑ Règlement de vos factures
- ☑ Inscription au service de restauration
- ☑ Créditer le compte restauration et étude de l'élève



2. Les séjours culturels :

Cette année, des sorties culturelles seront proposées à chaque classe de 4^{ème} et de 3^{ème}. Les élèves inscrits sur un voyage en 2019/2020 y participeront en 2020/2021.

Merci de prévoir pour votre enfant une pièce d'identité en cours de validité au moment du départ.

3. PSC1 : Prévention et Secours Civique de niveau 1 – délivré par l'U.G.S.E.L.

L'ensemble des élèves du niveau 4^{ème} préparera le diplôme du PSC1. Chaque élève sera convoqué 2 mercredis après-midi au cours de l'année pour suivre cette formation. La formation et la délivrance de ce diplôme seront facturées 20€ par élève. Pour les élèves n'ayant pu terminer leur parcours en 2019/2020 seront convoqués à une session de rattrapage en 2020/2021.

4. Parents correspondants :

En partenariat avec l'A.P.E.L., une procédure est mise en place pour nommer des parents correspondants. (Voir le document joint en annexe)

Pour assurer cette mission, vous pouvez vous inscrire dès à présent sur la page A.P.E.L. Les Maristes en cliquant sur le bouton : « devenir parent correspondant ». Inscription avant le 11 septembre 2020.

Merci pour votre investissement, nous avons besoin de vous !

III – INFORMATIONS PRATIQUES :

1. Fournitures : (listes sur site <https://www.maristes-bdp.com/>)

Chaque élève devra avoir en sa possession dès la première semaine le matériel nécessaire à chaque cours. Néanmoins, pour le 1er jour de rentrée (quel que soit le niveau), les élèves se muniront seulement d'un cahier de brouillon, de feuilles de classeur et d'une trousse. Le carnet de liaison, qui inclut l'agenda sera fourni, cette année encore, par l'établissement.

2. Livres :

Les livres sont prêtés pour l'année par l'établissement contre un chèque de caution de 50 euros établi à l'ordre de « O.G.E.C Les Maristes ». Ils sont remis aux élèves le jour de la rentrée contre le chèque. Ils devront être couverts dès la première semaine et maintenus en bon état toute l'année.

En cas de détérioration ou de perte, tout manuel sera facturé à sa valeur à neuf.

Nous insistons sur le caractère éducatif que revêt l'attribution de cette responsabilité.

Une version dématérialisée est disponible sur la plateforme (<https://plateforme.maristes-bdp.cloud>).



Domaine de validité : "Coordination et action éducative, hors programmes scolaires de l'Education Nationale, accompagnement et attention aux élèves, relations avec les familles au sein des établissements maristes; Action Pastorale; Relations Institutionnelles dans le cadre de l'enseignement catholique."



Ensemble Scolaire Les Maristes

Vie Scolaire Collège

14 avenue Antonin Vallon

26300 BOURG DE PEAGE

Tél : 04-75-72-70-52

directeuradjoint@maristes-bdp.com

www.maristes-bdp.com

3. Horaires des cours :

Les élèves sont présents dans l'établissement de :

☞ 8h05 à 11h50 et de 13h45 à 16h40 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

☞ 8h05 à 11h50 les mercredis pour les 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} (les élèves de 6^{ème} n'ont pas cours ce jour-là).

4. Absences :

En cas d'absence de votre enfant, nous vous demandons d'en informer le jour même la vie scolaire avant 9h00 au : **04-75-72-70-52**

A son retour, votre enfant devra obligatoirement présenter son carnet à la vie scolaire pour justifier de son absence et se voir autoriser à entrer en classe et le montrera aux professeurs à son retour.

5. Étude du soir :

À partir du Mardi 1^{er} septembre 2020 une étude surveillée est assurée les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17h00 à 18h30.

Rappelons qu'un élève ne peut quitter l'établissement à 15h45, puis revenir pour l'étude... dans le cas d'une permanence en dernière heure d'après-midi. Une circulaire précisant ces modalités sera distribuée aux élèves à la rentrée.

La demande d'inscription initiale pour l'étude doit être formulée sur le Carnet de liaison en début d'année.

Cas exceptionnel

- un élève qui désire s'inscrire exceptionnellement à l'étude,
- un élève inscrit à l'étude qui exceptionnellement ne sera pas présent,

La famille devra effectuer une inscription ou une désinscription sur la plateforme EcoleDirecte.

6. Sanctions : retenues

Les retenues se dérouleront les mardis soir de 17h00 à 18h30 une semaine sur deux.

7. Foyer :

À partir du Mardi 1^{er} septembre 2020, ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de :

☞ 7h30 à 8h00, de 12h00 à 13h30 et de 16h40 à 17h10 pour attendre le départ des cars.

8. Restauration :

Le compte self doit être approvisionné AVANT LA PRISE DE REPAS. (5.60€ / repas)

Les repas sont débités du compte restauration de l'enfant à l'aide d'une carte délivrée par le Collège en début d'année scolaire. L'élève doit la présenter lors de chaque passage au self.

Cas exceptionnel :

- un élève externe qui désire prendre exceptionnellement un repas au collège,
- un élève demi-pensionnaire qui ne désire pas déjeuner exceptionnellement,

La famille devra effectuer une inscription ou une désinscription sur la plateforme EcoleDirecte.

- Toute carte de self perdue ou détériorée sera facturée 5€.
- Les demi-pensionnaires ne sont pas autorisés à sortir de l'Établissement entre 11h50 et 13h45.

Le compte (panier self ou panier étude) est crédité de préférence par carte bancaire en ligne sur le site EcoleDirecte ou :

- à l'Accueil pour les règlements par chèque (à l'ordre de « O.G.E.C. les Maristes »)



Ensemble Scolaire Les Maristes

Vie Scolaire Collège
14 avenue Antonin Vallon
26300 BOURG DE PEAGE
Tél : 04-75-72-70-52
directeuradjoint@maristes-bdp.com
www.maristes-bdp.com

- au Secrétariat pour les règlements en espèces.

Accès au site et règlement à compter du lundi 24 août 2020 : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Nous vous demandons d'avoir un regard vigilant sur votre compte self afin de ne pas accumuler de retard.

9. Services administratifs :

Accueil / Secrétariat : ouverts au public de 7h30 à 18h30 (7h30 à 16h00 le mercredi)

Comptabilité : 7h45 à 11h30 et de 13h30 à 17h00 (fermé le mercredi après-midi)

En raison de la journée de prérentrée, les bureaux seront fermés le Lundi 31 août 2020 jusqu'à 14h00.

Les élèves peuvent se rendre dans les différents bureaux uniquement pendant la récréation du matin.

Ils ne doivent pas sortir de classe...sauf en cas de demande expresse d'un adulte.

10. Aide à la fréquentation scolaire :

- Bourse Départementale,

- Bourse de Collège,

Un courrier et/ou un message Ecole Direct vous précisera, courant septembre, les modalités d'attribution de ces différentes aides.

11. Transports scolaires :

Penser à faire le nécessaire avant la rentrée. (CITÉA ou CONSEIL DÉPARTEMENTAL de votre département)

12. Stationnement et circulation dans l'établissement :

- Le parking situé à droite du portail d'entrée est strictement réservé au personnel de l'établissement.

- Les véhicules des familles doivent impérativement emprunter « la boucle » du grand parking central. Aucun demi-tour ne doit être effectué en dehors de cette « boucle ».

Aucun véhicule ne doit stationner le long du bâtiment central, ni dans les virages cela gêne la circulation.

- Les piétons doivent impérativement utiliser les 2 portillons latéraux de l'entrée et circuler sur les trottoirs.

- Le parking ainsi que le garage à 2 roues sont des commodités mises à disposition des familles. L'Etablissement ne peut être tenu pour responsable des éventuels vols ou dégradations. (Veillez à utiliser un antivol ...)

13. Ouverture de l'Etablissement :

Deux accès possibles : Rue Antonin Vallon et rue Charles Mossant.

Les horaires d'ouverture du portail blanc de la cour de récréation sont :

Matin	07h30 à 08h40
Midi	11h25 à 12h00
Après-midi	13h20 à 13h45
Soir	16h20 à 17h30

Les horaires d'ouverture du portail de la rue Charles Mossant sont :

Matin	07h30 à 08h40
Midi	11h25 à 12h00





Ensemble Scolaire Les Maristes

Vie Scolaire Collège
14 avenue Antonin Vallon
26300 BOURG DE PEAGE
Tél : 04-75-72-70-52
directeuradjoint@maristes-bdp.com
www.maristes-bdp.com

Après-midi 13h20 à 13h45
Soir 16h20 à 17h00

14. Assurance scolaire :

Les élèves sont assurés par l'Établissement pour les risques scolaires et extrascolaires.

Il s'agit d'une garantie « individuelle accident » (Contrat Mutuelle St Christophe).

Pour lire les garanties et obtenir une attestation, c'est à vous d'aller directement sur le site Espace Parents : saint-christophe-assurance.fr

Il est inutile de nous fournir une attestation de votre assurance personnelle.

IV- CALENDRIER 2020-2021 :

1. Pastorale / Célébrations :

Mme Rostaing, adjointe en pastorale, présentera à la rentrée, le projet d'année à tous les élèves qui pourront alors s'inscrire à la Pastorale.

Des célébrations sont proposées aux élèves du collège sur le temps de midi, ces célébrations ont lieu dans la chapelle de l'établissement une fois par mois. Les dates seront communiquées aux élèves la semaine de la rentrée.

2. Association des Parents d'Elèves (A.P.E.L.) :

Assemblée Générale : date à confirmer

3. Réunion Parents / Professeur Principal :

Niveau 6^{ème} lundi 7 septembre 2020 de 18h à 20h30 en salle d'étude

Niveau 5^{ème} mardi 8 septembre 2020 de 18h à 20h30 en salle d'étude

Niveau 4^{ème} jeudi 10 septembre 2020 de 18h à 20h30 en salle d'étude

Niveau 3^{ème} lundi 14 septembre 2020 de 18h à 20h30 en salle d'étude

4. Parents correspondants :

Formation mardi 22 septembre 2020 à 18 h au foyer des collégiens

5. Stage en Entreprise pour tous les élèves de 3^{ème} :

Du lundi 1er février au vendredi 5 février 2021

(Pensez à prendre d'ores et déjà contact avec les entreprises très sollicitées par les demandes)

Les conventions de stage seront disponibles dès la rentrée sur la plateforme mariste dans l'onglet « mes documents ».

Soutenance des rapports de stages 3^{ème} : le mercredi 31 mars 2021 (date à confirmer)

6. Périodes pédagogiques : Trimestre et conseils de classe

Fin du 1er trimestre : vendredi 27 novembre 2020

Les conseils du 1er trimestre : du 1^{er} au 10 décembre 2020



Système de
management
ISO 9001:2015



www.tuv.com
ID 9108635606

Domaine de validité : "Coordination et action éducative, hors programmes scolaires de l'Éducation Nationale, accompagnement et attention aux élèves, relations avec les familles au sein des établissements maristes; Action Pastorale; Relations Institutionnelles dans le cadre de l'enseignement catholique."



Ensemble Scolaire Les Maristes

Vie Scolaire Collège
14 avenue Antonin Vallon
26300 BOURG DE PEAGE
Tél : 04-75-72-70-52
directeuradjoint@maristes-bdp.com
www.maristes-bdp.com

Fin du 2ème trimestre : vendredi 12 mars 2021
Les conseils du 2ème trimestre : du 16 au 25 mars 2021
Fin du 3ème trimestre : vendredi 11 juin 2021
Les conseils du 3ème trimestre : du 14 au 22 juin 2021 (à confirmer selon les commissions d'appel)

Deux brevets blancs pour les élèves de 3^{ème} se dérouleront cette année. Le premier les 18 et 19 janvier 2021, le second les 6 et 7 mai 2021.

Les épreuves orales du DNB devraient être le 31 mai 2021. (Selon le calendrier officiel à paraître)

7. Rencontres individuelles Parents – Professeurs (date à déterminer en fonction des classes) :

Inscription en ligne sur EcoleDirecte pour rencontrer les enseignants.

Information d'ouverture de la plateforme de réservation des rendez-vous avec les enseignants par sms et mail 15 jours avant.

Niveau 6ème 2 réunions dans l'année : octobre et février

Niveau 5ème 1 réunion dans l'année : novembre

Niveau 4ème 1 réunion dans l'année : novembre

Niveau 3ème 1 réunion dans l'année : octobre

8. Manifestations organisées dans l'Établissement (sous réserve de modifications éventuelles de dates) :

Bourse aux jouets : Samedi 21 et Dimanche 22 novembre 2020

Loto de l'établissement : dimanche 6 décembre 2020

Journée anglaise : lundi 17 mai 2021

Rallye surprise : Amicale Mariste

Forum des métiers mercredi 27 janvier 2021

Portes ouvertes samedi 30 janvier 2021

Soirée théâtre : mardi 22 juin 2021

Fête de l'établissement : vendredi 25 juin 2021

Dates à retenir :

☑ 8 décembre 2020 : Fête des Lumières

☑ 14 au 18 décembre 2020 : Marché de Noël de la Solidarité

☑ 9 avril 2020 : Bol de riz – Temps de Carême

☑ 4 juin 2020 : Fête de Marcellin Champagnat

9. Journées pédagogiques : Formation des enseignants :

Des temps de réflexion et de formations sont organisés chaque année dans l'établissement pour les enseignants et les personnels. Le calendrier de ces journées vous sera communiqué ultérieurement.

10. Congés scolaires (sous réserve de validation des dates du DNB) :

Vacances De Toussaint : vendredi 16 octobre 2020 à 16h40 au lundi 2 novembre 2020 au matin

Vacances de Noël : vendredi 18 décembre 2020 au soir au lundi 4 janvier 2021 au matin





Ensemble Scolaire Les Maristes

Vie Scolaire Collège
14 avenue Antonin Vallon
26300 BOURG DE PEAGE
Tél : 04-75-72-70-52
directeuradjoint@maristes-bdp.com
www.maristes-bdp.com

Vacances d'Hiver : vendredi 5 février 2021 au soir au lundi 22 février 2021 au matin

Vacances de Printemps : vendredi 9 avril 2021 au soir au lundi 26 avril 2021 au matin

Dates possibles du DNB : 28 et 29 juin 2021

11. Pont de l'Ascension :

Du mercredi 12 mai 2021 à midi pour une reprise le lundi 17 mai 2021 au matin.

Bonne rentrée à tous.

Avec l'assurance du dévouement de toute l'équipe éducative.

**Franck Maille,
Chef d'Etablissement**

Pour présentation, veuillez trouver ci-dessous le thème annuel des établissements maristes

